



**CONSEIL DES COMMISSAIRES DE POLICE DE SAINT JOHN
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
10 JANVIER 2023 – 17 H 12
SALLE COMMUNAUTAIRE, ONE PEEL PLAZA**

PRÉSENTS

Commissaires

Tamara Kelly, présidente
Katelin Dean, vice-présidente
Maïke White, secrétaire
Donna Reardon
Greg Norton
Michael Costello
Charles Bryant

Personnel

Robert Bruce, chef de police
Honey Dwyer, chef adjointe de la police
Doug Evans, conseiller juridique
Craig Lavigne, contrôleur financier, VSJ
Daphne Waye, secrétaire de séance

Médias

Marlo Glass/Brunswick News Inc.
Brad Perry, CHSJ/Wave News

1. Ouverture de la séance

1.1 Remarques de la présidente

La présidente Kelly souhaite la bienvenue à tous les participants à la séance publique du 10 janvier 2023 du Conseil des commissaires de police de Saint John et ouvre la séance. Elle rappelle aux personnes présentes que la réunion est enregistrée conformément à la politique de confidentialité.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Procès-verbal du 6 décembre 2022

Sur la proposition du secrétaire White, appuyé par la vice-présidente Dean :

***IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance publique du 6 décembre 2022
soit approuvé. (O2301-01)***

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

3.1 Ordre du jour du 10 janvier 2023

Sur la proposition de la commissaire Reardon, appuyé par le secrétaire White :

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour du 10 janvier 2023 soit approuvé. (O2301-02)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Divulcation de conflits d'intérêts

4.1 Aucun membre du Conseil n'est en conflit d'intérêts par rapport à l'un des points à l'ordre du jour.

5. Résolutions en bloc

5.1 Il n'y a aucun point dans les résolutions en bloc.

6. Délégations et présentations

6.1 Mise à jour trimestrielle du plan stratégique 2021-2026

Le chef Bruce a présenté au conseil un aperçu trimestriel de l'avancement du plan stratégique 2021-2026 de la Force policière de Saint John (FPSJ). Le plan comporte les cinq thèmes stratégiques suivants :

1. Engagement de notre communauté
2. Efficacité opérationnelle
3. Accent sur le développement des talents
4. Viabilité financière
5. Amélioration de notre marque

Les thèmes stratégiques fournissent non seulement une orientation, mais aussi la transparence et la responsabilité avec, comme point de départ, dix-huit initiatives, trente-huit objectifs, vingt-trois objectifs mesurables et vingt-deux cibles. Le chef Bruce a passé en revue les cinq thèmes stratégiques en faisant le point sur leur état d'avancement.

Sur la proposition de la commissaire Reardon, appuyé par la vice-présidente Dean :

IL EST RÉSOLU que le Conseil des commissaires de police de Saint John reçoive et classe le rapport sur la mise à jour trimestrielle du plan stratégique 2021 - 2026 de janvier 2023, présenté par le chef Bruce. (O2301-03)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire White a quitté la réunion à 17 h 42

7. Examen des questions séparées de l'ordre du jour de consentement

8. Correspondance générale

8.1 Rapport mensuel interne de novembre et décembre 2022

Le chef Bruce a indiqué qu'au cours du mois de novembre, il y a eu une (1) plainte, deux (2) correspondances flatteuses et aucun (0) grief, et qu'au cours du mois de décembre, il y a eu une (1) plainte, une (1) correspondance flatteuse et aucun (0) grief. Il a déclaré qu'en 2022, il y a eu un total de quinze (15) plaintes, dix-huit (18) correspondances flatteuses et six (6) griefs.

Sur la proposition du commissaire Costello, appuyé par la commissaire Reardon :

IL EST RÉSOLU que le rapport mensuel interne de novembre et décembre 2022 soit reçu et classé. (O2301-04)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Craig Lavigne, contrôleur financier, a indiqué que les chiffres fournis aux points 8.2, 8.3 et 8.4 sont des estimations préliminaires qui n'ont pas été vérifiées. L'exercice financier n'est pas terminé et les chiffres sont susceptibles d'être modifiés.

8.2 Budget de fonctionnement du Conseil des commissaires de police de Saint John (CCPSJ)/31 décembre 2022

Craig Lavigne, contrôleur financier, a indiqué que le budget de fonctionnement préliminaire non vérifié du Conseil des commissaires de police de Saint John prévoit un déficit de (5 307 \$) pour 2022. L'ensemble des salaires et des avantages sociaux devrait dépasser le budget de (3 132 \$) et les biens et services devraient dépasser le budget de (2 175 \$).

Les honoraires professionnels et les services d'achat dépassent le budget en raison des frais juridiques engagés et des divers services fournis depuis le début de l'année. Toutefois, cet écart est partiellement compensé par un surplus des services généraux.

Sur la proposition de la commissaire Reardon, appuyé par la vice-présidente Dean :

IL EST RÉSOLU que les résultats financiers non vérifiés du Conseil des commissaires de police de Saint John en date du 31 décembre 2022 soient reçus et classés comme ils ont été présentés. (O2301-05)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Budget de fonctionnement de la FPSJ / 31 décembre 2022

Craig Lavigne, contrôleur financier, a indiqué que les résultats non vérifiés du budget de fonctionnement de la Force policière au 31 décembre 2022 devraient afficher un excédent de 320 626 \$ pour l'année. L'ensemble des salaires et des avantages sociaux devrait être inférieur au budget de 608 605 \$, et les biens et services devraient dépasser le budget de (287 978 \$).

Les salaires et les traitements devraient être inférieurs au budget de 574 916 \$ et les postes vacants en seraient la cause principale. L'écart des heures supplémentaires est partiellement dû à des heures supplémentaires de service supplémentaire qui sont compensées par le recouvrement des salaires. Le coût des heures supplémentaires de la division de la patrouille a été légèrement inférieur au budget prévu à cet effet. Le personnel de la division des tribunaux a dû faire des heures supplémentaires imprévues en raison des changements apportés à l'échelle provinciale concernant les exigences des tribunaux. La ligne du recouvrement des salaires concerne le recouvrement des salaires par la Force policière auprès du service d'indemnisation des accidents du travail et d'autres organismes, et des demandes de service supplémentaire. Il convient également de noter que la Force policière a été en mesure d'absorber le coût des jours fériés supplémentaires qui ont été payés aux membres en 2022 et qui n'étaient pas prévus au budget.

Les biens et services devraient dépasser le budget de (287 978 \$). Les services généraux dépassent le budget en grande partie en raison de la formation, qui devrait s'élever à (75 000 \$), et d'un plus grand nombre d'exigences de formation qui ont été précédemment retardées en raison de la COVID-19.

La franchise d'assurance dépasse le budget en raison d'un nombre de réclamations plus élevé que prévu. L'écart des services professionnels est dû à un plus grand nombre de services juridiques obtenus à ce jour étant associés à divers facteurs imprévus.

L'achat d'autres services devrait dépasser le budget de (101 418 \$). Ce dépassement est une combinaison de dépenses liées à un projet de recrutement, aux services de santé au travail, à divers services nécessaires au recrutement de nouveaux membres et à l'analyse des besoins en formation.

L'achat de biens devrait dépasser le budget de (115 438 \$). L'augmentation du coût des équipements de patrouille, l'achat d'un plus grand nombre d'uniformes et d'autres équipements de patrouille, ainsi qu'une commande de munitions reçue plus tôt que prévu sont quelques-uns des facteurs qui contribuent au dépassement prévu du budget.

Les charges internes dépassent le budget en grande partie en raison du coût imprévu du carburant en 2022. Dans l'ensemble, le carburant devrait dépasser le budget de (43 000 \$), soit l'équivalent d'une augmentation de 18,70 %.

Les recettes devraient être inférieures au budget en raison d'un détachement plus tôt que prévu qui avait été budgété pour 2022.

Les prévisions globales de fin d'année montrent que la Force policière a un excédent mineur de 320 626 \$, soit un écart de 1,24 %. Ces chiffres sont encore susceptibles de changer, car la ville se prépare à travailler sur l'audit annuel. Le personnel présentera les résultats finaux de l'année après avoir effectué et approuvé les résultats de l'audit de 2022.

Sur la proposition de la commissaire Reardon, appuyé par la vice-présidente Dean :

IL EST RÉSOLU que les résultats financiers non vérifiés de la Force policière de Saint John au 31 décembre 2022 soient reçus et classés comme ils ont été présentés. (O2301-06)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Budget de fonctionnement du Centre de communication de sécurité publique (CCSP)/31 décembre 2022

Le budget de fonctionnement du CCSP au 31 décembre 2022; les résultats du budget de fonctionnement devraient avoir un excédent de 44 853 \$ pour la fin de l'année. La fin de l'exercice financier n'a pas été clôturée, et les chiffres peuvent changer. L'ensemble des salaires et des avantages sociaux dépasse le budget de (10 148 \$) et les biens et services devraient être inférieurs au budget de 55 001 \$ à ce jour. L'excédent des salaires est dû aux postes vacants et l'écart correspondant des heures supplémentaires est dû au remplacement des postes vacants d'opérateurs. Cet écart et son raisonnement ont été cohérents tout au long de l'exercice 2022.

Au 31 décembre, il y a deux opérateurs en formation et trois postes vacants. Un autre affichage de postes a pris fin le 10 décembre 2022 et les résultats de l'affichage récent de postes vacants pourraient voir des candidats occuper lesdits postes.

Les services généraux sont à l'origine de l'excédent de biens et services et sont le résultat du retard dans la mise en œuvre du nouveau système de CAO.

Les recettes devraient être légèrement supérieures au budget de l'année.

Sur la proposition du commissaire Costello, appuyé par la vice-présidente Dean :

IL EST RÉSOLU que les résultats financiers non vérifiés du Centre de communication de sécurité publique au 31 décembre 2022 soient reçus et classés comme ils ont été présentés. (O2301-07)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Faits saillants du rapport mensuel d'activités de novembre et décembre 2022

Activité	Novembre 2022	Décembre 2022	CA – 2022	CA - 2021
Appels de service – CCSP (<i>traités par le CCSP pour la FPSJ uniquement</i>)	4 388	4 343	56 372	55 423
Rapports d'incidents (<i>fichiers de police générés</i>)	602	614	8 140	9 073
Activité	Novembre 2022	Décembre 2022	CA – 2022	CA - 2021
Crimes violents (voies de fait, <i>vol qualifié, infraction relative aux armes, menaces</i>)	66	56	897	843
Crimes contre les biens (<i>vols, introductions par effraction, possession de biens volés, méfaits</i>)	132	121	2 048	2 292
Loi sur la santé mentale	15	18	275	399
Appels de service liés à la santé mentale	146	135	1 925	1 766
Arrestations (<i>données non disponibles pour décembre</i>)	81	85	1 405	1 516
Conduite avec facultés affaiblies	3	12	94	102
Accidents de véhicules	199	196	1 950	1 927
Contraventions émises (LPAIP)	99	49	1 291	1 085

Formation	1 233,3	269	9 870	Non disponible
Programme auxiliaire	107	158	1 535	765,5
Unité d'intervention alternative	422		4 656	Non disponible

Sur la proposition du commissaire White, appuyé par la vice-présidente Dean :

IL EST RÉSOLU que les faits saillants du rapport mensuel d'activités de novembre et décembre 2022 soient reçus et déposés. (O2301-08)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Politique d'augmentation des salaires pour les cadres et le personnel professionnel non syndiqués

Le conseil communal de Saint John a approuvé le budget de fonctionnement du fonds général pour 2023 lors de sa réunion du 12 décembre 2022. Ce budget contenait la politique d'indexation des salaires à appliquer au groupe de cadres et de professionnels pour 2023.

Les cadres et le personnel professionnel non syndiqués de la Force policière et du centre de sécurité publique de Saint John ont toujours eu les mêmes augmentations salariales que la ville. Ces groupes d'employé, tant pour la ville que pour la police, n'ont pas eu d'augmentation de salaire pour 2021 et 2022 dans le cadre du plan de restructuration de la ville de 2020-2021.

Le budget de fonctionnement de 2023 pour la police et le CCSP comprend les montants d'indexation des salaires comptabilisés dans le budget approuvé pour ce groupe d'employés.

L'objectif du rapport est de fournir une recommandation au Conseil des commissaires de police pour adopter la politique d'indexation des salaires pour les cadres et le personnel professionnel non syndiqués afin de s'aligner sur la ville de Saint John pour 2023 et d'appliquer la même augmentation salariale approuvée par le Conseil communal pour les cadres et le personnel professionnel concernant les budgets futurs.

Sur la proposition de la commissaire Reardon, appuyé par le commissaire Costello :

IL EST RÉSOLU que le Conseil des commissaires de police de Saint John adopte les mêmes augmentations salariales que celles approuvées par le Conseil communal pour le groupe de cadres et de professionnels de la ville et les cadres et le personnel professionnel du service de police de Saint John et du centre de communications de sécurité publique pour le budget 2023 et au-delà. (O2301-09)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Nouvelles affaires

9.1 Élection des membres du CCPSJ de 2023

Une élection des membres a eu lieu lors de la réunion du comité plénier du Conseil des commissaires de police de Saint John, le 10 janvier 2023. Les membres suivants ont été élus pour servir en tant que membres exécutifs pour 2023, conformément aux articles 11.1, 11.2 et 11.5 de l'Arrêté concernant le règlement intérieur du Conseil.

Présidente : Tamara Kelly
Vice-présidente : Katelin Dean
Secrétaire : Maïke White

Cette information sera transmise au conseil communal, à l'Association des policiers de Saint John ainsi qu'à la Commission de police du Nouveau-Brunswick.

Sur la proposition du commissaire Bryant, appuyé par le commissaire Costello :

IL EST RÉSOLU que Tamara Kelly soit élue pour agir en tant que présidente, Katelin Dean soit élue pour agir en tant que vice-présidente et Maïke White soit élu pour agir en tant que secrétaire formant le Conseil exécutif des commissaires de police de Saint John pour 2023 conformément à l'article 11 de l'Arrêté concernant le règlement intérieur du Conseil et que cette information soit envoyée au conseil communal, à l'Association de policiers de Saint John et à la Commission de police du Nouveau-Brunswick à titre informatif. (O2301-10)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À ce moment-là, les médias ont été invités à poser des questions au Conseil.

10. Ajournement

Sur la proposition de la vice-présidente Dean, appuyé par la commissaire Reardon :

IL EST RÉSOLU que la séance publique du 10 janvier 2023 du Conseil des commissaires de police de Saint John soit ajournée. (O2301-11)

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente déclare la réunion ajournée à 18 h 01.

Présidente Tamara Kelly

Secrétaire Maike White